

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013

La convocation a été faite le 22 janvier 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Marchés publics
- 2) Budget primitif 2013 du budget annexe Secathen
- 3) Cession d'antériorité de rang hypothécaire
- 4) Affaires foncières
- 5) Affaires de personnel
- 6) Divers

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire,
Etaient présents : MM. Brumm, Osswald, Hochstrasser, Mme Melchiori, Schoenacker, Bortoluzzi, Adjoints, Anheim, Bauer, Mme Bohn, M. Boos, Mme Giesler, Mme Huber, Knobel, Lohstaetter, Schlosser, Schuster, Stamm, Thiebold et Zinck

M. Zaun, par procuration donnée à M. Anheim

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2012 a été adopté à l'unanimité.

1. Marchés Publics

1a. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement d'habitation « Les Sorbiers »

Le Conseil Municipal,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Affiches d'Alsace et de Lorraine en date du 07 décembre 2012,
Vu le procès verbal d'ouverture des offres du 09 janvier 2013,
Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé «Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement « Les Sorbiers » - Tranches 1 et 2».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics

Taux de rémunération :

- Tranche 1 : 5.50 %
- Tranche 2 : 6.25 %

Forfait provisoire de rémunération :

- Tranche 1 : 10 175.- € H.T
- Tranche 2 : 12 500.- € H.T

Attributaire : Cabinet LAMBERT – 43 avenue du Général de Gaulle à (57400) SARREBOURG

La dépense sera imputée à l'article 6045 du budget annexe « Lotissement Les Sorbiers ».

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

1b. Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de carrefours – Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre – Avenant n° 1

Par délibération en date du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet URBAN CONCEPT de (67340) MENCHHOFFEN pour la réalisation de deux carrefours – Mise en sécurité d'accès sur la voie publique.

Le marché initial prévoyait la réalisation de deux carrefours, l'un situé rue de Phalsbourg et le second dans la rue de Rimsdorf à Sarre-Union. Au vu des propositions du Maître d'œuvre suite aux études d'Avant-projet (AVP), le Conseil Municipal décide de porter la totalité des travaux de mise en sécurité sur le site de la rue de Phalsbourg à proximité de l'intersection avec la rue Vincent d'Indy en zone industrielle Bruehl à Sarre-Union.

Le coût prévisionnel pour la réalisation des carrefours était de 250 000.- € H.T, conformément au montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter, suite aux études d'Avant-projet (AVP) est de : 220 138,50 € H.T.

Ce coût étant inférieur à l'enveloppe financière affectée aux travaux et conformément au contrat, le nouveau coût prévisionnel permet d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 6 604 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet (AVP) établi par le maître d'œuvre,
- d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Maire à signer cet avenant avec le Cabinet URBAN CONCEPT de (67340) MENCHHOFFEN.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Bas-Rhin, étant donné que cette opération de travaux est réalisée en parallèle avec un aménagement à la charge du Département sur ce tronçon de la voirie départementale.

Texte adopté à l'unanimité.

1c. Marché de maîtrise d'œuvre travaux sur divers bâtiments communaux – avenant n° 2

En 2009, un appel d'offres a été émis pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux suivants :

- ravalement du pignon du bâtiment annexe à la mairie,
- restructuration d'une salle de classe à l'école Le Petit Prince et mise en peinture d'une façade,
- travaux de maçonnerie au cimetière.

Ce marché a été attribué lors du Conseil Municipal du 30 mars 2009 à l'architecte Pascal THOMAS à La Petite Pierre au forfait de rémunération provisoire de 7 880 euros H.T., représentant 9,85 % du coût estimatif des travaux. Suite à l'avenant n° 1, adoptant l'Avant-projet (AVP) par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2009, cette rémunération a été fixée à 5 533,88 € HT.

Des marchés de travaux ont suivi ce contrat de maîtrise d'œuvre. Le ravalement du pignon du bâtiment annexe à la mairie ainsi que la restructuration d'une salle de classe à l'école Le Petit Prince et la mise en peinture d'une façade ont été réalisés. Cependant, les travaux de maçonnerie du cimetière ne sont pas effectués.

Le cabinet Pascal THOMAS demande donc, au vu du délai écoulé depuis la signature du contrat, qu'un avenant soit adopté, afin de diminuer les deux éléments de missions non encore réalisés (Suivi de l'exécution des travaux et Assistance aux opérations de réception) de 25 %. La rémunération définitive serait donc de 5 049,67 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver l'Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Maire à signer cet avenant avec le Cabinet Pascal THOMAS de (67290) LA PETITE PIERRE.

Texte adopté à l'unanimité.

1d. Régie Municipale d'Electricité : Groupement de commandes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé de constituer un Groupement de commandes entre plusieurs Entreprises Locales de Distribution (ELD), tel que prévu par l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de mutualiser entre les ELD qui seraient adhérentes du Groupement, certains achats de matériels et fournitures nécessaires à leur activité statutaire.

Ces achats concernent notamment la fourniture d'Outillages et Matériels de Sécurité, la fourniture de Matériels d'Eclairage Public, la fourniture de Coffrets ITI et de PPACS.

Cette mutualisation des achats s'inscrit dans une démarche d'efficacité, par une économie de moyens d'une part (une seule procédure de passation des marchés pour l'ensemble des membres du Groupement au lieu d'une par entreprise) et par une économie financière escomptée d'autre part (gain financier espéré compte tenu de l'effet volume).

Une Convention de groupement détermine, pour chaque procédure, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; elle précise notamment :

- la liste des ELD constituant le groupement de commandes,
- les achats concernés pour chacune des ELD, les documents de consultation précisant la constitution des lots, ainsi que les quantités prévisionnelles,
- la désignation de la RSEIPC comme Coordonnateur chargé de la passation, de la signature et de la notification des marchés,
- la désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la RSEIPC Coordonnateur du groupement comme commission d'appel d'offres du groupement, selon les modalités prévues à l'article 8 VII avant dernier alinéa du Code des marchés publics, lorsqu'une CAO doit statuer au titre de la procédure d'achat utilisée,
- le choix de la procédure : procédures de marchés négociés (dispositions prévues aux articles 134, 135, 144 I, 165 et 166 du Code des marchés publics), d'accords-cadres (dispositions prévues aux articles 134, 135 et 169 du Code des marchés publics), ou de marchés à procédure adaptée

(dispositions prévues à l'article 146 du Code des marchés publics), selon les montants cumulés des achats concernés et les types d'achats,

- le recours éventuel aux marchés à bons de commande (dispositions de l'article 169 du Code des marchés publics) et la durée des marchés passés (avec possibilité de reconductions).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la définition des besoins présentée et le regroupement des besoins d'ENERGIES & SERVICES SARRE-UNION avec ceux d'autres ELD afin de rationaliser les conditions d'achats et de dégager d'éventuelles économies par effet de volume,

- approuve la désignation de la RSEIPC comme Coordonnateur du groupement,

- approuve le montage juridique et les modalités de procédure proposés,

- approuve le projet de convention de groupement de commandes qui lui est soumis,

- autorise le Maire à signer la(les) convention(s) de groupement à intervenir.

Texte adopté à l'unanimité.

2. BP 2013 du budget annexe Secathen

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget du service annexe Secathen comme suit :

Budget Secathen

Dépenses et recettes de fonctionnement :	53 500,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 130 000,00 €

Texte adopté à l'unanimité.

3. Cession d'antériorité de rang hypothécaire

Le Conseil Municipal est informé du projet d'inscription hypothécaire sur les terrains cédés les 31 octobre 1985, 15 janvier 1986, 10 juin 1993 et 20 avril 1994 à la SAS ANSOL et de la demande de cession d'antériorité du rang des inscriptions dont la Commune est bénéficiaire, au profit du prêteur. Le Conseil Municipal, après délibération, consent à l'antériorité de rang de l'hypothèque à prendre en TROISIÈME (3 °) au profit de la banque EDEL, prêteur, à hauteur du montant du prêt en principal (1.750.000,00 €), intérêts, frais et accessoires.

Il habilite par ailleurs M. le Maire à intervenir à l'acte notarié.

Pour le surplus, les droits réservés par la Commune aux termes des actes de vente des 31 octobre 1985, 15 janvier 1986, 10 juin 1993 et 20 avril 1994 sont conservés.

Texte adopté à l'unanimité.

4. Affaires foncières

4a. Vente de la parcelle n° 1 du Lotissement « Les Sorbiers »

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle n°1 du Lotissement « Les Sorbiers », d'une contenance de 5,63 ares, cadastrée section 15 n° 200 et 207, émanant de la SCI des Infirmières, en vue d'y installer un centre de soins infirmiers, moyennant le prix de 6 600 € l'are, soit au total 37 158 €.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise la transaction au profit de la Société dénommée "SCI B2JR", société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, avec siège social à 67260 SARRE-UNION 22a, rue de Bitche, constituée aux termes des statuts ayant fait l'objet d'un acte reçu par Me Alain SCHMUTZ, notaire à SARRE-UNION, le 17 JANVIER 2013, et le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté à l'unanimité.

4b. Location

La société ZIEMEX de SARRE-UNION a fait part de son souhait de louer du hangar C de la friche Secathen, d'une superficie de 450 m². Cette location précaire est consentie moyennant un loyer mensuel de 1 125 € H.T. mensuels, pour une période courant du 1er février au 30 juin 2013.

Après délibération, le Conseil municipal :

- donne son accord à la location du hangar C de la friche Secathen, d'une superficie de 450 m², à la Société ZIEMEX de SARRE-UNION,
- autorise le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté par 20 voix pour et une abstention.

5. Affaires de personnel

Modification de la durée hebdomadaire de service

Le Conseil Municipal de la Commune de Sarre-Union,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 97-I qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas

10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales »,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que Madame Monique GIRARDIN accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service,

Après en avoir délibéré,

Décide de modifier le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe avec effet du 1^{er} janvier 2013 avec un coefficient d'emploi de 25,16/35èmes.

Texte adopté à l'unanimité.

6. Divers

6a. Liste des marchés passés en 2012

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 et 2122-22,

Vu l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 (devenu 133) du Code des Marchés Publics,

Considérant l'obligation pour le Maire de publier chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires,

Considérant la liste de marchés conclus en 2012,

Prend acte des marchés suivants conclus en 2012 :

MARCHES DE TRAVAUX					
Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.	
Commune	Fourniture et pose d'un rideau métallique et d'une barrière levante à la corderie, fourniture et pose d'un portail au stade Omnisports / Lot n° 1 : Fourniture et pose d'un rideau métallique	WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	16/01/2012	14 050.00 €	
Commune	Fourniture et pose d'un rideau métallique et d'une barrière levante à la corderie, fourniture et pose d'un portail au stade Omnisports / Lot n° 2 : Fourniture d'une barrière levante et d'un portail	WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	16/01/2012	6 650.00 €	
Commune	Accord cadre : Travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Lot n° 7 : Couverture - Etanchéité - Zinguerie Durée de l'accord cadre : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets TOIT9 (67260) SARRE-UNION	31/01/2012	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €	
Commune	Aménagement de sécurité - Rues des Jardins et des Bleuets - Lot n° 1 : Rue des Bleuets - Installation de 3 écluses	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	03/05/2012	69 368.50 €	
Commune	Aménagement de sécurité - Rues des Jardins et des Bleuets - Lot n° 2 : Rue des Jardins - Installation de 2 plateaux	Ets RAUSCHER (67320) ADAMSWILLER	03/05/2012	28 190.- €	

Commune	Entretien du terrain de sports en gazon synthétique - rue des Bleuets à Sarre-Union - Marché d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée	Ets RENOVA (67320) DRULINGEN	03/05/2012	Montant minimum annuel : 3 000.00 € Montant maximum annuel : 9 000.00 €
Commune	Entretien de la voirie communale - Marché à bons de commande d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	05/07/2012	Montant minimum annuel : 10 000.00 € Montant maximum annuel : 60 000.00 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Gros œuvre Lot n° 1 :	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	05/07/2012	14 083.12 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Plâtrerie Lot n° 2 :	Ets JUNG BRAGARD et Fils (57410) ROHRBACH-LES-BITCHE	04/07/2012	4 387.89 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Menuiserie bois Lot n° 3 :	Ets HUBER et Fils (67320) ADAMSWILLER	26/07/2012	3 839.09 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Carrelage Lot n° 4 :	Ets JUNG BRAGARD et Fils (57410) ROHRBACH-LES-BITCHE	04/07/2012	1 342.80 €

Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Lot n° 5 : Revêtement de sol souple	Ets MIL DECOR (57400) SARREBOURG	05/07/2012	5 114.90 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Peinture intérieure Lot n° 6 :	Ets GRUNENWALD (67840) KILSTETT	05/07/2012	4 711.65 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Plomberie - Sanitaire Lot n° 7 :	Ets GREINER (67260) SARRE-UNION	06/07/2012	4 617.09 €
Commune	Réhabilitation des locaux de l'immeuble communal 25 rue de Phalsbourg, Electricité - WMC Lot n° 8 :	Ets ELECTRICITE PEREIRA (67340) WEINBOURG	07/07/2012	7 957.00 €
Commune	Accord cadre pour les travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Accord cadre n° 1 / Chauffage - Durée : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets TAESCH (67260) SARRE-UNION Ets HOULLE (57206) SARREGUEMINES Ets GALLE (67260) SARREWERDEN	03/07/2012	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €

Commune	Accord cadre pour les travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Accord cadre n° 2 / Sanitaire - Durée : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets GREINER (67260) SARRE-UNION Ets HOULLE (57206) SARREGUEMINES Ets GALLE (67260) SARREWERDEN	04/07/2012	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €
Commune	Accord cadre pour les travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Accord cadre n° 3 / Electricité - Durée : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets BRION P. (67260) WOLFSKIRCHEN Ets MEYER Marc (57330) BOUXWILLER Ets K.F Electricité- Electronique (67260) BURBACH	04/07/2012	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €
Commune	Travaux de voirie rue des Eglises dans le quartier de la Villeneuve	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	25/07/2012	305 266.25 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 1 : Gros œuvre	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	31/07/2012	32 199.50 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 2 : Etanchéité - Zinguerie	Ets SOPREMA (67026) STRASBOURG	26/07/2012	5 772.52 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 3 : Menuiseries extérieures	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	26/07/2012	4 810.00 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 4 : Electricité	Ets PEREIRA (67340) WEINBOURG	26/07/2012	2 480.00 €

Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 5 : Plâtrerie - Isolation	Ets JUNG-BRAGARD (57410) ROHRBACH LES BITCHE	06/08/2012	5 170.00 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 6 : Enduits et peinture intérieure	Ets GRUNENWALD (67840) KILSTETT	26/07/2012	5 050.00 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 7 : Aménagements extérieurs	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	31/07/2012	4 381.50 €
Commune	Construction d'un local de stockage pour la pétanque Lot n° 8 : Bardage bois sur acrotère	Ets TOIT9 (67260) SARRE-UNION	26/07/2012	2 772.20 €

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES				
Commune	Acquisition d'un véhicule utilitaire léger	Sté ALLIANCE AUTOMOBILES (67500) HAGUENAU	29/03/2012	21 015.25 €
Commune	Conception et impression du bulletin municipal - Année 2012	Sté CITEASEN (67000) STRASBOURG	13/03/2012	Marché d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse. Montant annuel 10 300.- €
Commune	Emission et gestion des titres restaurant - Année 2012	Sté NATIXIS INTERTITRES (75013) PARIS	24/10/2012	Marché fractionné à bons de commande sur une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse. Montant annuel minimum : 10 000.- € Montant annuel maximum : 55 000.- €

Commune	Mise en oeuvre d'un dispositif de vidéo protection	Sté EIFFAGE ENERGIE COMMUNICATIONS RESEAUX ET SECURITE (67960) ENTZHEIM	12/10/2012	Tranche ferme : 104 110.74 Tranche conditionnelle : 27 828.65 €
Commune	Déneigement - Campagne 2012 - 2013 - Marché à bons de commande d'un an, renouvelable une fois par reconduction expresse pour la même durée	Ets SANEF SERVICES (60304) SENLIS Cedex	31/12/2012	Montant minimum annuel : 5 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €
MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
Commune	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans les rues Sainte Montée, Saint Georges et Presbytère à Sarre-Union	Cabinet LAMBERT et Associés (57400) SARREBOURG	22/11/2012	5 850,- € H.T taux de rémunération : 3.9 %

6b. Régie Municipale d'Electricité - Liste des marchés passés en 2012

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 et 2122-22,

Vu l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 (devenu 133) du Code des Marchés Publics,

Considérant l'obligation pour le Maire de publier chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires,

Considérant la liste de marchés conclus en 2012 par la Régie Municipale d'Electricité,

Prend acte des marchés suivants conclus en 2012 par la Régie Municipale d'Electricité :

MARCHES DE TRAVAUX					
Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants	€ H.T.
Régie Municipale d'Electricité	Déplacement du point de livraison HTA.	ETDE (67720) HOERDT	28/02/2012		452 305,41 €
Régie Municipale d'Electricité	Avenant n° 1 aux travaux d'enfouissement des réseaux secs au Lotissement Herrenfeld à Sarre-Union	SOBECA (67330) IMBSHEIM/ EST RESEAUX (57370) PHALSBOURG	02/04/2012		19 529,20 €
Régie Municipale d'Electricité	Travaux électriques HTA & BT 2012 - marché à bons de commande	SOBECA (67330) IMBSHEIM/ EST RESEAUX (57370) PHALSBOURG	17/09/2012		Montant minimum annuel : 25 000,00 € Montant maximum annuel : 89 000,00 €

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES					
Budget	Objet du marché	Titulaire	Date du marché	Montants	€
Régie Municipale d'Electricité	Assurances de la Régie : lot n° 1 : Assurance automobile, mission et marchandises transportées	Courtage GRAS SAVOYE (67012) STRASBOURG	28/02/2012		Marché conclu du 01/03/2012 au 31/12/2014 avec effets différés selon les contrats Montant annuel : 3 909,62 € T.T.C.
Régie Municipale d'Electricité	Assurances de la Régie : lot n° 2 : Assurance multirisque et bris de machine	Courtage GRAS SAVOYE (67012) STRASBOURG	28/02/2012		Marché conclu du 01/03/2012 au 31/12/2014 avec effets différés selon les contrats Montant annuel : 12 959,89 € T.T.C.
Régie Municipale d'Electricité	Assurances de la Régie : lot n° 3 : Assurance Responsabilité Civile de la Régie, Responsabilité civile des dirigeants et Protection Juridique.	Courtage FAVIER (57072) METZ	28/02/2012		Marché conclu du 01/03/2012 au 31/12/2014 avec effets différés selon les contrats Montant annuel : 3 725,00 € T.T.C.
Régie Municipale d'Electricité	Fourniture d'un poste de livraison HTA.	SCHNEIDER ELECTRIC France (67403) ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	06/12/2012		99 730 € H.T.

6c. Décisions du Maire : Sinistres

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication des décisions suivantes :

Date	N° de la décision	Objet de la décision
19/12/2012	N° 38/2012	Acceptation de l'indemnité du sinistre commis au cours de la nuit du 15 au 16 juin 2012 concernant le vandalisme sur le matériel communal Indemnisation : 5 076,- €
19/12/2012	N° 39/2012	Acceptation de l'indemnité du sinistre concernant les réparations effectuées sur l'ascenseur de l'école élémentaire, suite aux orages du 05 juillet 2012 Indemnisation : 646,67 €

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Marc SENE

